



Litige sur responsabilités

Par **Hyp074**, le **10/06/2018** à **08:48**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un Mobil-Home dont je confis la gestion des locations au camping où il se trouve. Lorsque nous y sommes allés en Avril dernier, nous avons remarqué que notre TV avait été échangé avec un modèle d'une autre marque, plus ancien, et qui ne fonctionnait pas. L'ancienne gérance de 2017 de ce camping n'a fait aucun état des lieux après chaque départ de locataire si bien qu'on ne peut pas savoir lequel d'entre eux (si ce n'est pas l'ancien gérant lui-même) a procédé à l'échange. La direction du camping ne veut pas faire appel à son assurance car le contrat qui nous lie stipule que le locataire, nous, dégage le bailleur, eux, de toute responsabilité en cas de dommages. Cependant, il engage aussi le bailleur à assurer l'inventaire de la résidence. Aussi, est-ce que le vol sans effraction est considéré comme un dommage au bien ?

De mon côté, l'assurance ne peut me couvrir sans effraction.